



Lorsque des animaux sont déplacés, par exemple vers un alpage, il est indispensable de notifier l'exploitation d'origine et l'organisation d'élevage correctes. Cela est également essentiel pour les exploitations ayant plusieurs affiliations à des organisations d'élevage.

Nouveautés BrunaNet e BDTA

THOMAS DENNINGER, swissherdbook, CÉCILE SCHABANA, Braunvieh Schweiz

À partir de mai 2024, les nouveaux attributs «exploitation d'origine» et «organisation d'élevage» seront affichés dans BrunaNet et une amélioration de la gestion sera apportée à la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).

Comme nous vous en avons déjà informés dans les numéros 4/2023 et 10/2023 du «racebruneCH», les attributs «exploitation d'origine» et «organisation d'élevage» ont été introduits dans la Banque de données sur le trafic des animaux pour les membres des organisations d'élevage swissherdbook, Braunvieh Schweiz, Holstein Switzerland et Vache mère Suisse.

Ils seront nécessaires, par exemple, pour les exploitations avec alpage ou pour le déplacement des animaux d'élevage. Ils sont donc essentiels pour les processus des organisations d'élevage, comme le contrôle laitier ou la gestion des sites en général.

Historique identique des sites BDTA et Braunvieh Schweiz

À l'avenir, l'historique des animaux sera identique à celui de la BDTA et auprès des organisations d'élevage (OE). Il n'est donc plus nécessaire que les OE gèrent un historique distinct ou parallèle des sites. En raison de la grande complexité de la

structure de la banque de données et des processus qui en découlent, le passage à la nouvelle gestion des sites se fera de manière progressive.

Journal des traitements déjà converti

Le journal des traitements a déjà été adapté en avril au nouvel historique des provenances selon la BDTA. Un animal est affiché à la fois sur l'exploitation de séjour et sur l'exploitation d'origine. Les traitements ne sont toutefois affichés, comme auparavant, que là où ils ont été enregistrés.

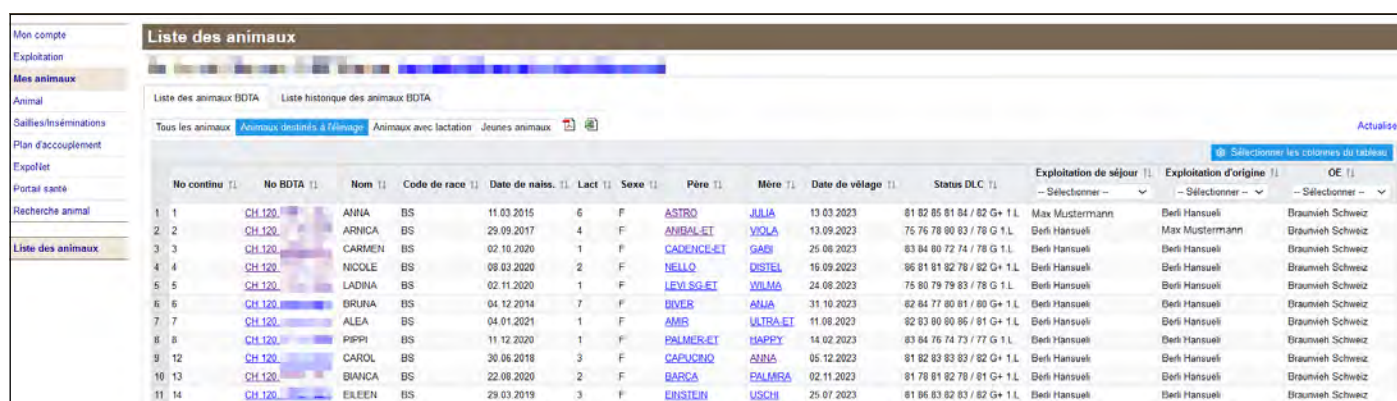
Nouvelles listes dans BrunaNet

Avec la prochaine mise à jour de BrunaNet, la «Liste des animaux BDTA» sera affichée et remplacera dans un avenir proche la liste actuelle des animaux. Vous trouverez les nouvelles listes d'animaux dans le nouveau menu «Mes animaux». Comme son nom l'indique, la nouvelle liste d'animaux dans BrunaNet correspond à la liste d'animaux sur la BDTA (Agate) et prend

en compte aussi bien les exploitations de séjour que les exploitations d'origine. Comme la nouvelle liste d'animaux se fonde sur le site de la BDTA, elle sera la même pour toutes les fédérations, comme c'est déjà le cas pour le journal des traitements électronique. Cela signifie que les membres de plusieurs organisations, par exemple swissherdbook et Braunvieh Schweiz, verront les mêmes animaux dans redonline ou dans BrunaNet, indépendamment du lieu du contrôle laitier. Il en va de même pour les éleveurs qui sont également enregistrés auprès de Vache mère Suisse.

Sous l'onglet «Liste des animaux BDTA», vous avez le choix entre quatre listes d'animaux: «Tous les animaux», «Animaux destinés à l'élevage», «Animaux avec lactation» et «Jeunes animaux». Dans BrunaNet, la liste «Animaux pour l'élevage» est affichée par défaut. Vous y retrouvez, comme dans la liste des animaux précédente, tous les animaux utilisés pour l'élevage pour lesquels un certificat d'ascendance (CAP) a donc été

Figure 1: le nouveau menu «Mes animaux» avec les nouvelles colonnes «Exploitation d'origine» et «Organisation d'élevage»



No continu	No BDTA	Nom	Code de race	Date de naiss.	Lact	Sexe	Père	Mère	Date de vêlage	Status DLC	Exploitation de séjour	Exploitation d'origine	OE
1	CH.120	ANNA	BS	11.03.2015	6	F	ASTRO	JULIA	13.03.2023	81 82 85 81 84 / 82 G+ 1 L	Max Mustermann	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
2	CH.120	ARNICA	BS	29.09.2017	4	F	ANBAL-ET	VIOLA	13.09.2023	75 76 78 80 83 / 78 G 1 L	Berli Hansueli	Max Mustermann	Braunvieh Schweiz
3	CH.120	CARMEN	BS	02.10.2020	1	F	CAEENCE-ET	GABI	25.08.2023	83 84 80 72 74 / 78 G 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
4	CH.120	NICOLE	BS	08.03.2020	2	F	NELLO	DISTEL	15.09.2023	96 81 81 82 78 / 82 G+ 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
5	CH.120	LADINA	BS	02.11.2020	1	F	LEVI-SG-ET	WILMA	24.08.2023	75 80 79 79 83 / 78 G 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
6	CH.120	BRUNA	BS	04.12.2014	7	F	BIVER	ANJA	31.10.2023	82 84 77 80 81 / 80 G+ 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
7	CH.120	ALEA	BS	04.01.2021	1	F	AMIS	ULTRA-ET	11.08.2023	82 83 80 80 86 / 81 G+ 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
8	CH.120	PIPPI	BS	11.12.2020	1	F	PALMER-ET	HAPPY	14.02.2023	83 84 76 74 73 / 77 G 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
9	CH.120	CAROL	BS	30.05.2018	3	F	CAPUCINO	ANNA	05.12.2023	81 82 83 83 83 / 82 G+ 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
10	CH.120	BIANCA	BS	22.08.2020	2	F	BARGA	PALMISA	02.11.2023	81 78 81 82 78 / 81 G+ 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz
11	CH.120	EILIEEN	BS	29.03.2019	3	F	ENSTEIN	USCHI	25.07.2023	81 86 83 82 83 / 82 G+ 1 L	Berli Hansueli	Berli Hansueli	Braunvieh Schweiz

commandé. La liste «Tous les animaux» comprend toutes les génisses de l'exploitation. Donc également les animaux pour lesquels aucun CAP n'a été commandé et qui sont prévus pour l'engraissement. Dans la liste des animaux «Jeunes animaux» sont affichés tous les animaux dès la naissance qui ne présentent pas encore de lactation.

Les vaches en lactation sont affichées dans la liste «Animaux avec lactation».

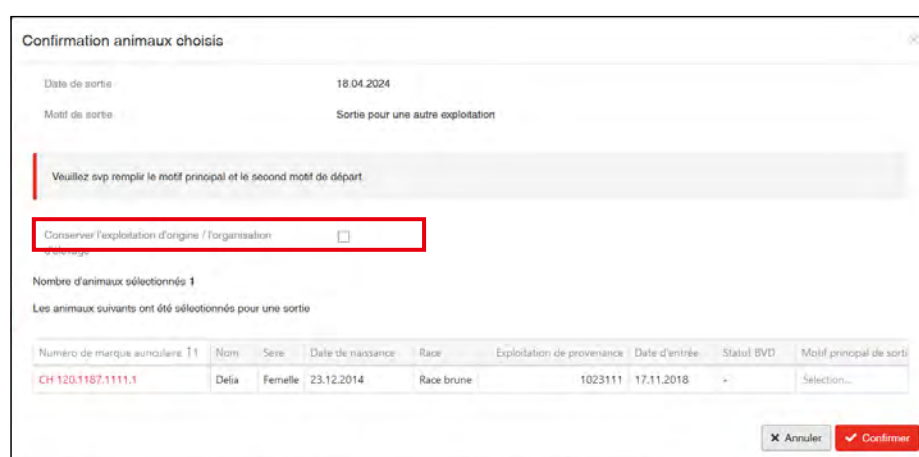
De plus, vous disposez de la liste «Liste archivée des animaux BDTA», dans laquelle il est également possible de consulter les animaux sortis à l'aide des entrées de date.

En outre, le typage SNP est également adapté au nouvel historique des sites. Cela signifie que les exploitations ne peuvent établir des mandats SNP que pour les animaux pour lesquels elles sont également inscrites comme exploitation de base avec l'OE correct. Si vous ne pouvez pas établir de mandat SNP pour un animal, veuillez vérifier l'exploitation de base et l'OE de l'animal sur la BDTA.

Nouveautés BDTA

Jusqu'à présent, les attributs «exploitation d'origine» et «organisation d'élevage» ne pouvaient être indiqués qu'à la naissance et lors d'une entrée. Comme ces deux attributs ne sont réservés qu'aux membres de l'OE, cela avait pour conséquence qu'en cas de départ pour une exploitation sans aucune affiliation à une OE, l'exploitation de base et l'OE de l'exploitation précédente restaient simplement en place, même si l'animal était effectivement vendu. Désormais, il est également

Figure 2: Il est possible d'indiquer si l'on est toujours propriétaire de l'animal en cas de départ de l'animal vers une autre exploitation



Confirmation animaux choisis

Date de sortie: 18.04.2024

Motif de sortie: Sortie pour une autre exploitation

Veuillez svp remplir le motif principal et le second motif de départ.

Conserver l'exploitation d'origine / l'organisation d'élevage

Nombre d'animaux sélectionnés: 1

Les animaux suivants ont été sélectionnés pour une sortie:

Numéro de marque auxiliaire	Nom	Sexe	Date de naissance	Race	Exploitation de provenance	Date d'entrée	Status BVD	Motif principal de sortie
CH.120.1187.1111.1	Delia	Femelle	23.12.2014	Race brune	1023111	17.11.2018	-	Sélection...

possible d'indiquer en cas de départ pour une autre exploitation si l'on est toujours exploitation d'origine ou non. Pour cela, la case à cocher «Conserver l'exploitation d'origine / l'organisation d'élevage» est disponible dans la confirmation de départ. Si l'animal est vendu, il ne faut

rien cocher. Si l'animal est déplacé et que vous restez l'exploitation d'origine, vous devez cocher la case.

En outre, la mise en place ou la suppression des attributs a été légèrement remaniée afin de faciliter la tâche de la personne indiquant le motif.

Remarques sur les nouveautés

- Les membres d'une organisation d'élevage doivent gérer correctement «l'exploitation d'origine» et «l'organisation d'élevage» auprès de la BDTA/AGATE.
- Particulièrement important pour les exploitations ayant plusieurs affiliations à des fédérations:
 - Attribuer les races aux fédérations respectives
 - La race de l'animal est déterminante, pas le lieu du contrôle laitier
- D'autres conversions de processus vers le nouvel historique du site sont prévues.
- Octobre: probablement passage de l'ensemble du processus EPL au nouveau historique du site.
- La gestion correcte de «l'exploitation d'origine» et de «l'organisation d'élevage» est essentielle pour la facturation sans problème du CL, l'établissement des documents d'accompagnement ainsi que l'attribution correcte de la pesée à l'exploitation.
- Veuillez vérifier et corriger dans le menu «Organisation d'élevage – Génisses – Annoncer les modifications» sur BDTA.
 - Important: «Exploitation d'origine» et «Organisation d'élevage» doivent toutes deux être sélectionnées.